

A Tire d'Aile

N°21 >
Oct 2016

Journal gratuit de l'AFDAIM-ADAPEI 11

Sommaire

P. 2 / P. 3

Actualités

La Loi Travail et nous

Allocation de rentrée scolaire

Protection juridique : l'habilitation familiale

Accompagner mon enfant : si je me formais

P. 4 / P. 5

Zoom sur...

Projet Habitat : Acte 1

Le Foyer La Clape de Narbonne-Plage

P. 6 / P. 7

Vie des établissements

Foyer Narbonne : Journée en sidecar

IME Narbonne : Printemps de la jupe

MAS Montredon : Sortie à la montagne

Hommage à J. VANBLEUS

P. 8

Agenda

Brèves

On en parle...

Chères familles,
Chers amis,

Cette rentrée de septembre a vu concrètement la réalisation de la première phase du projet Habitat avec l'inauguration du Foyer de la Clape de Narbonne-Plage suite à sa réhabilitation après un an de travaux.

A travers les échanges avec les résidents et les professionnels, nous avons pu mesurer que l'ambition de l'AFDAIM-ADAPEI 11 d'offrir aux personnes accueillies une offre d'habitat de qualité tournée vers l'autonomie avait été réalisée. Les studios ont ainsi vu le jour et sont aujourd'hui le logement de 21 travailleurs handicapés.

Cet événement fait l'objet du Zoom de ce numéro. Après le Pôle Habitat Est, c'est au tour de l'Ouest de repenser son offre de services. Le projet est à son écriture, nous verrons la suite dans quelques mois.

L'année 2016 va toucher à sa fin et de nombreux moments de convivialité vont rythmer la vie des établissements, moments de partage et d'échanges entre personnes accueillies et aidants.

En attendant, bonne lecture.

Jean-Paul FRÉJUS,
Président de l'AFDAIM-ADAPEI 11

Le Chiffre du mois ...

870 000 €
pour la rénovation du
Foyer La Clape

Edité par le Siège AFDAIM-ADAPEI 11

ZI Estagnol - Rue Nicolas Cugnot - CS 20001 - 11890 CARCASSONNE Cedex

Tél : 04.68.10.25.50. - Fax : 04.68.47.38.00. - www.afdaim-adapei11.org

Directeur de Publication : Claude DELONCA - Directrice Générale

Rédaction : Direction Générale, établissements

Conception graphique : A-S ALBOUY - Service Communication AFDAIM-ADAPEI 11

Impression Imprimerie Gabelle - Tirage : 1100 exemplaires



Papier 100% recyclé

Afdaim
Adapei 11



IMPRIM'VERT®

Informations du Service Ecoute aux familles et droits des usagers

LA LOI TRAVAIL ET NOUS...



La loi travail (loi EL KHOMRI) entrée en vigueur le 9 août dernier instaure certains dispositifs qui impactent notre secteur. En voici quelques-uns :

POUR LES OUVRIERS D'ESAT :

- Création d'un dispositif d'emploi accompagné en milieu ordinaire (article 52). Afin de faciliter l'insertion durable en milieu ordinaire des travailleurs d'ESAT il est créé le dispositif d'emploi accompagné. Formalisé par une convention signée entre la personne handicapée, la structure gestionnaire du dispositif d'emploi accompagné (Association / ESAT) et l'employeur en milieu ordinaire, ce dispositif interviendra sur décision de la CDAPH et prévoit l'accompagnement et le soutien

de la personne et de son employeur. Cette mesure devrait entrer en vigueur en 2017 sous réserve de la parution du décret d'application, après élaboration d'un cahier des charges.

- Possibilité d'acquérir des droits pour alimenter le compte personnel de formation (article 43) à hauteur de 24 heures par année d'admission à temps plein ou temps partiel jusqu'à l'obtention de 120 heures, puis 12 heures par année jusqu'à un total de 150 h. Ces heures permettront de financer une formation CPF au sens de l'article 6323-6 du Code du travail.

L'Esat prendra à sa charge une contribution reversée à l'organisme collecteur.

- Aménagement de la Prime d'activité (article 99). La prime d'activité entrée en vigueur au 1er janvier pour tous les salariés est désormais accessible aux personnes bénéficiaires de l'AAH qui, pour bénéficier de la rétro activité depuis janvier, doivent faire leur première demande avant le 30 septembre. Nous avons communiqué les informations pratiques individuellement. Nous rappelons ici les grandes lignes :

- o Cette prime remplace l'ancienne prime pour l'emploi
- o Elle est versée mensuellement par la CAF
- o Le dossier doit être fait par la personne elle-même ou son tuteur/curateur,
- o Elle doit être déposée via Internet, en passant par le compte allocataire,
- o La demande doit être renouvelée tous les trois mois,
- o Les personnes hébergées en foyer d'hébergement ne doivent pas la déclarer pour leur participation aux frais d'hébergement et d'entretien

Les cadres des Esat et foyers ainsi que le service Ecoute aux Familles de l'Association peuvent vous aider dans cette démarche.

POUR LES PARENTS :

Création d'un nouveau congé familial de deux jours en cas d'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant.

Attribution de deux jours de congés payés supplémentaires par an, par enfant à charge, de moins de quinze ans, vivant au foyer, ou sans condition d'âge pour un enfant en situation de handicap. Possibilité de prendre plus de 24 jours de congés consécutifs pour les salariés « justifiant de la présence, au sein du foyer, d'un enfant ou adulte handicapé ». (Article 9 sous réserve de la parution des décrets d'application).

POUR LES AIDANTS :

Aménagement du congé de proche aidant (créé dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015), désormais possible après un an d'ancienneté. La durée maximale sera de trois mois renouvelable, -dans la limite d'un an sur toute la carrière-, sauf accords collectifs ou internes. Un décret fixera les modalités de ce congé, sous réserve de parution des décrets d'application.

D'autres articles impactent, à moindre ampleur, les conditions de travail des ouvriers d'Esat. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE :

Depuis la rentrée 2015 le ministère des Affaires Sociales et de la santé a souhaité remédier à l'injustice subie par les enfants handicapés concernant l'allocation de rentrée scolaire (ARS). La loi instaurant cette allocation oubliait complètement les enfants handicapés maintenus en maternelle au-delà de 6 ans, ainsi que ceux qui restaient chez eux car l'Etat n'avait pas de solution pour eux.

Aujourd'hui, les instructions de Marisol Touraine éclaircissent ces points : tous les parents d'enfants handicapés de plus de six ans, toucheront l'allocation de rentrée scolaire, que leur progéniture soit à l'école primaire, maintenu en maternelle, mais aussi en établissement spécialisé et même à domicile sans solution. Il fallait préciser ce point car dans certains départements, la CAF refusait de verser l'allocation quand l'enfant n'avait pas de place à l'école.



A noter que cette allocation est attribuée sous condition de ressources et qu'elle concerne les enfants entre 6 et 18 ans. N'hésitez pas à faire valoir ce droit.

PROTECTION JURIDIQUE : L'HABILITATION FAMILIALE, UNE NOUVELLE MESURE À SUIVRE.

Mise en place par l'ordonnance n° 1288 du 15 octobre 2015 et en vigueur depuis le 1er janvier cette nouvelle mesure de protection juridique permet aux proches d'une personne vulnérable hors d'état de manifester sa volonté, de la représenter ou d'agir en son nom. Mesure plus souple qu'une tutelle elle mérite que les familles en aient connaissance.

L'idée générale : le juge habilite un proche d'un majeur pour le représenter, soit pour certains actes soit de manière générale.

La demande d'habilitation, comme la demande de tutelle, est faite auprès du juge des tutelles sur la base d'un certificat médical établi par un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République. Le juge instruit le dossier de la même façon que pour une tutelle/curatelle. Il en fixe l'étendue (générale ou limitée à certains actes) et la durée (10 ans maximum ou jusqu'à 20 ans si l'altération des facultés de la personne n'est pas susceptible d'amélioration).

Lorsque l'habilitation est prononcée, le juge des tutelles n'intervient plus. La personne habilitée ne rend pas compte de sa gestion et n'a pas besoin d'autorisation préalable, même pour passer un acte de disposition (intervenant sur le patrimoine de la personne protégée), hormis pour un acte à titre gratuit (don ou testament). La justice n'intervient qu'en cas de difficulté prouvée. Un ascendant, un descendant, un membre de la fratrie, un concubin ou partenaire PACS peuvent être habilités. Plusieurs personnes peuvent être habilitées auprès d'un majeur.

Une habilitation générale donne les mêmes devoirs à la personne habilitée qu'à un tuteur. Elle est donc en charge de la protection de la personne protégée et de ses biens. Dans toutes les décisions qui la concernent elle doit s'assurer au maximum de son consentement.

FoCUS : ACCOMPAGNER MON ENFANT : ET SI JE ME FORMAIS....

Vous vous trouvez démunis devant le handicap de votre enfant ? Vous pouvez trouver de l'aide grâce à des formations en ligne.

Des sites proposent des modules de formation à l'intention des parents mais aussi des professionnels des secteurs éducatifs :

- Le site www.elsi.eu propose eLeSI formation qui s'adresse plus particulièrement aux parents d'enfants déficients intellectuels, porteurs de TSA ou avec handicap psychique ;
- <http://learn-moocit.fr> vous permettra d'accéder à DYSPRAX MOOC, formation dédiée aux diverses dyspraxies (le site n'est pas encore complètement finalisé).
- Enfin www.canalautisme.com est une plateforme du CNED consacrée à l'autisme.

Se former gratuitement et à son rythme, échanger avec d'autres parents ou des professionnels, un soutien intéressant dans notre parcours du combattant.

Zoom sur...

Projet Habitat, Acte 1 : Foyer La Clape de Narbonne-Plage



Une offre de service renouvelée pour l'habitat des travailleurs handicapés.

Aujourd'hui l'offre est clivée entre d'un côté **des espaces collectifs** et de l'autre **des appartements protégés** (avec des configurations très différentes d'autonomie pour les résidents de ces appartements selon les lieux), sans intermédiaire entre ces deux offres.

L'Association souhaite proposer une offre plus adaptable et plus fluide, permettant ainsi un parcours évolutif et un système d'aller-retour si nécessaire permettant au maximum d'éviter les ruptures de parcours pour les personnes accueillies.

L'objectif est d'accompagner plus de personnes de manière la plus adaptée à leurs besoins.

- Habitat Foyers
- Appartements protégés avec différents niveaux d'autonomie :

- Intra-muros
- Dans la cité
- Logements individuels dans la Cité
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Construit dans les années 60, le Foyer d'Hébergement « La Clape » situé à Narbonne-Plage ne répondait plus aux normes actuelles en vigueur.

Les principaux problèmes rencontrés étaient liés au fait que ce bâtiment, âgé de plus de 50 ans n'était plus adapté pour un habitat de qualité pour les résidents de l'Association. D'une part, les chambres étaient vétustes et les espaces privatifs ne répondaient pas aux besoins des personnes, d'autre part, au niveau technique, puisque le bâtiment devait être mis aux normes d'habitabilité, d'accessibilité et de sécurité.

Les normes de construction appliquées lors de l'édification du bâtiment entraînaient un bâtiment énergivore.

Focus : La Vie dans le foyer : témoignages

Ulysse : *Je suis en couple avec Valérie, je souhaite rester ici le plus longtemps possible. Ma vie a changé. Parce que j'étais un ancien résident du foyer, j'étais dans les anciens locaux. Tout a changé, j'ai découvert un autre univers. On vit dans un nouveau logement, c'est quelque chose d'extraordinaire ! Je remercie Marie-Carmen (Chef de Service du Foyer) et Madame LOTIGIE (Directrice du Foyer).*



Sandrine, nouvellement arrivée sur le Foyer de La Clape, vient du Foyer Valeix de Narbonne : *Le moral a changé car j'ai plus d'autonomie.*



Le choix de l'Association a été de **réhabiliter le bâtiment existant et de s'inscrire dans la première phase du projet Habitat** dans lequel l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage à la réhabilitation de son patrimoine immobilier. L'objectif est un socle de garanties commun à l'ensemble de l'offre d'hébergement proposé et adapté à l'autonomie de chacun.

• **L'espace individuel : lieu d'hébergement et de vie de la personne.**

Des studios comprenant plusieurs fonctions :

- ▶ Un espace hygiène : sanitaires et SDB
- ▶ Un espace « nuit »
- ▶ Un espace repas – repos - loisir :

kitchenette / coin repas / multimédia

• **Les espaces collectifs : lieux de rencontre et de partage.**

Les espaces de vie collective correspondent aux lieux de restauration, de repos, de rencontres et d'activités.

Le confort et la modernité (mise à disposition de la connexion internet) sont restés une ligne directrice pour la conception de ce bâtiment.

Près d'un an de travaux a été nécessaire à la réalisation de ce grand chantier. Durant cette période, les résidents étaient hébergés dans les locaux de l'ancienne MAS La Pinède située sur le site du Quatorze à Narbonne.

Ce fut en janvier 2016, que le déménagement définitif a eu lieu pour le plus grand bonheur des personnes accueillies. Quelques semaines ont suffi pour que les résidents s'approprient les lieux.



Et c'est autour des résidents, dont certains ont fait visiter leur logement, que le 24 septembre dernier a eu lieu l'inauguration en présence de Madame Hélène Sandragne, Vice-Présidente du Conseil Départemental, de Madame Hélène FABRE, Députée, du Président de l'AFDAIM-ADAPEI 11 et des membres du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et de familles.

Place maintenant à l'Acte 2 du projet Habitat qui va débuter d'ici quelques mois sur le site de Pennautier.

Focus : En chiffres

DATES :

Début travaux : Janvier 2015

Fin travaux : Décembre : 2015

Installation des résidents : janvier 2016 (opération relais sur l'Ex MAS Pinède à Narbonne Quatorze)

COÛT DES TRAVAUX : 870 000 euros

Financement : Emprunt et subvention du Conseil départemental de l'Aude

Autorité de tarification : Conseil départemental de l'Aude

DESCRIPTION :

- 19 studios et 1 T2 (RDC et 1 étage) avec salle d'eau, espace nuit et espace jour (kitchenette).
- Des espaces communs : salle à manger, salle de détente, laverie
- Des espaces administratifs et pour le personnel (accueil, bureaux, vestiaires, ...)
- Des locaux techniques et logistiques
- Confort de vie et modernité : des radiateurs « intelligents » et la connexion internet mise à disposition par l'association

SURFACE : 815 m2 (670 m2 avant réhabilitation)

AGREMENT : 24 places

Vie des établissements ...

Foyer de Narbonne

JOURNÉE SIDE CAR



En cette journée du 30 avril 2016, le foyer de vie accueille les sidecaristes pour une balade suivie d'une visite au parc Fantassia près de Perpignan. Malgré la pluie, le vent et la poussière, nous ne nous sommes pas découragés pour aller à la rencontre des petits lutins! José, Gilles, Cécile, Thérèse, John, Jonathan, Vincent, Geneviève, Bernard, Marie-Anne, Marlène, Karina, Patrick, Christian et Baltazar étaient présents dans la joie et la bonne humeur. Les accompagnateurs, Stéphanie, Michel, Natalie, Roxane et Elodie, étaient également de la partie.

Un side-car (en anglais sidecar, de side « à côté » et car « voiture ») est une motocyclette pourvue d'une troisième roue latérale (à droite ou à gauche), permettant d'ajouter un « panier », généralement destiné à héberger un ou plusieurs passagers.

Le side-car réunirait les avantages de la moto et de la voiture (sensation de liberté, stabilité, etc...), mais également les inconvénients (circulation, stationnement, manque de protection contre les intempéries, etc...).

Un pilote de side-car est souvent appelé « side-cariste », et son passager, le « singe » (surtout en compétition).

IME de Narbonne

PRINTEMPS DE LA JUPE

Cette année l'ALS (Association de Lutte contre le Sida et pour la santé sexuelle) a invité le groupe « Autour du Corps » de l'IME de Narbonne au grand rassemblement de jeunes porteurs de projet PJR « PRINTEMPS DE LA JUPE ET DU RESPECT » le Vendredi 8 Avril 2016 à l'hôtel de ville de Lyon. Au cours de cet événement, devant une grande assemblée européenne, les spots sur le thème du Respect réalisés par l'IME ont été diffusés et longuement applaudis. Forts de cette reconnaissance les jeunes âgés de 18 à 20 ans ont pu par la même occasion visiter cette belle ville.

Un guide méthodologique faisant suite à ces quatre spots vient de voir le jour. Cet outil pédagogique est disponible au centre de documentation du CODES et est également proposé et prêté par les partenaires (planning familial et direction de la santé de la ville de Narbonne, ainsi que l'IME les Hirondelles).

Emeline, Blandine, Madison, Léria, Julien, Yona et leurs éducatrices remercient Madame LOUPIAC (Chargée de Projets à la Direction de la Santé de la ville de Narbonne) ainsi que Madame Ciardulo du Planning familial de l'Aude.



Vie des établissements ...

MAS Montredon

JOURNÉE À LA MONTAGNE

Comme chaque année, les résidents de la MAS de Pech de Montredon ont profité des journées « Neige » organisées par l'association « GAMAS » à Font Romeu.

Ludovic, David, Morgane, Georges, Francis et Thierry, accompagnés de leurs éducateurs Ghislaine, Hélène, Sandrine, Sylvain et Laurent, ont profité d'activités diversifiées telles que le fauteuil ski, les chiens de traîneau, la balade en raquettes, etc... dans une ambiance conviviale et chaleureuse remplie d'échanges et d'émotions.

Ces journées, très attendues, ont une fois de plus permis à nos résidents de s'évader et d'accéder à des activités de loisirs leur permettant de niveler les barrières de la différence.

Un grand merci à l'association EAE (Ensemble Avec Eux) pour sa participation financière ainsi qu'aux organisateurs et aux personnes encadrant les activités !

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



HOMMAGE A JACQUES VANBLEUS



Nous avons accompagné le lundi 18 juillet 2016, avec une grande tristesse, Jacques Vanbleus décédé tragiquement.

Après un diplôme d'éducateur spécialisé M. Vanbleus a fait carrière à l'AFDAIM, recruté par M Valeix, en tant que directeur du foyer Chaminade.

Occupant l'appartement de fonction sur le site du Quatorze, ses enfants ont grandi au contact des résidents, partageant leur quotidien, avec des valeurs familiales fortes basées sur la loyauté, la rigueur, le respect des différences.

Toujours attentif au bien être des résidents sa trajectoire professionnelle aura contribué à l'évolution des modes d'accueils des personnes en situation de handicap. En effet, d'un agrément unique le site du Quatorze en compte désormais quatre.

A la fin de 2013 nous avons fêté son départ à la retraite, nous lui avons souhaité une «bonne mer», hélas la tragédie est venue interrompre le bonheur d'une tranquillité méritée.

Nous retiendrons de Jacques Vanbleus son empathie, ses qualités humaines, son attachement aux personnes handicapées, sa vision et ses compétences qui ont fait de lui un travailleur social peu ordinaire.

Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Agenda... Brèves... on en parle...

Agenda

6 septembre : Bureau
12 septembre : Séminaire Directeurs
20 septembre : Conseil d'Administration
23 septembre : CHSCT
24 septembre : inauguration Foyer Narbonne-Plage
30 septembre : Comité d'Entreprise
4 octobre : Bureau
7 octobre : Réunion Directeurs
11 octobre : Commission Financière
18 octobre : Conseil d'Administration (Budgets)
28 octobre : Comité d'Entreprise
4 novembre : Réunions des Directeurs
8 novembre : Bureau
15 novembre : Commission des Droits des Usagers
24 novembre : CHSCT
25 novembre : Comité d'Entreprise
29 novembre : Commission Financière
29 novembre : Commission Vie Associative

Les brèves



Séminaire : QVT

Le séminaire de rentrée du 12 septembre dernier s'inscrivait dans la thématique «Qualité de Vie au Travail».

Il a permis de réunir les Directeurs autour d'une journée de travail sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Ce séminaire a été animé par des représentants du SIST (Médecine du Travail) de Carcassonne.

Signature avec AXAPA



Vers un système d'information intégré : changement de logiciels.

Le constat partagé de la nécessité de franchir un cap dans la mise en place d'un système d'information a poussé l'association à un changement de logiciels métiers vers un PROGICIEL DE GESTION INTEGRE.

Après la rédaction d'un cahier des charges, la mise en place d'un Comité de pilotage, la publication d'un appel d'offre et l'étude des dossiers, le choix s'est porté sur la solution proposée par AXAPA, fournisseur de solution globale pour le secteur médico-social.

La signature de cet important contrat a eu lieu le 15 septembre.

Les 1ères étapes du déploiement sont les suivantes :

- ▶ 1ère étape en 2017 : Comptabilité - Facturation
- ▶ 2ème étape en 2018 : Ressources Humaines

On en parle ...

L'Indépendant
28/09/20156 - Narbonne-Plage
« Une rénovation ultramoderne au bénéfice des Handicapés »

La Dépêche du Midi
14/06/2016 - Castelnaudary
«Un extraordinaire jardin des vents»

L'Indépendant
7/05/2016 - Ornaison
«Les résidents de l'AFDAIM en sortie side-car»

La Dépêche du Midi
18/07/2016
Castelnaudary
« La laverie de l'ESAT lave plus blanc que blanc »